

# **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE D'ARRONDI EN CAISSE AU PROFIT DE « FEMMES DEBOUT »**

Version du 18/02/2026

## **1 - PRÉAMBULE**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles la société CHAUSSEA SAS, société par actions simplifiée au capital de 15.000.000 euros, inscrite au R.C.S. Val de Briey sous le numéro 330 267 691, dont le siège social est sis au 105 avenue Charles de Gaulle, 54910 VALLEROY (ci-après désignée "CHAUSSEA") met à disposition de ses clients un service d'arrondi en caisse dans ses magasins CHAUSSEA situés en France métropolitaine (ci-après le « Service »).

Le Service de collecte permet à tout client (ci-après « le Client ») de CHAUSSEA, entre le 02 mars 2026 et le 08 mars 2026, de faire un don au profit de l'Association loi de 1901 "COOP'AGIR", dont Femmes Debout est l'un des services, déclarée sous le numéro W391000918 et dont le siège social est sis au 15 Avenue de Landon, 39100 DOLE (ci-après « l'Association »), lors de son passage en caisse dans l'un des magasins à l enseigne CHAUSSEA situés en France métropolitaine (ci-après « l'Opération »).

L'utilisation du Service est subordonnée à l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

## **2 - MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE EN MAGASINS**

**2.1** - Il consiste pour le Client, lors de son passage en caisse dans l'un des magasins CHAUSSEA situés en France métropolitaine, à réaliser un don au profit de l'Association et ce, lors de son paiement par carte bancaire, espèces ou cartes cadeaux.

**2.2** - Lorsque le Service est actif, le Client donateur, au moment de son paiement en caisse, se verra proposer par l'équipe du magasin d'ajouter un don au montant de ses achats. Le don correspondra à un arrondi du montant total de ses achats à l'euro supérieur. Le Client choisit d'accepter ou de refuser la proposition de don. En cas de validation de la proposition par le Client, la somme ajoutée pour arriver à l'euro supérieur est ainsi la somme versée à l'Association.

**2.3** - En réalisant le don, le Client autorise CHAUSSEA à encaisser le don puis à le reverser directement à l'Association.

**2.4** - Les dons réalisés ne seront pas annulables par les Clients donateurs. En cas d'annulation et/ou remboursement d'un ou plusieurs achats, les dons ne seront pas remboursés.

**2.5** - À l'issue de l'Opération et au plus tard le 22 mars 2026, CHAUSSEA reversera à l'Association un montant équivalent à celui généré par l'ensemble des dons effectués par les Clients dans ses magasins pendant la période du 02 au 08 mars 2026.

### **3 - EXCLUSION DE L'UTILISATION DU SERVICE SUR WWW.CHAUSSEA.COM**

**3.1** - L'Opération est uniquement déployée dans les magasins à l enseigne CHAUSSEA situés en France métropolitaine.

**3.2** - Le Client ne peut donc en aucun cas recourir, au titre de l'Opération, au Service d'arrondi pour les achats effectués sur le site [www.chaussea.com](http://www.chaussea.com).

### **4 - TARIFICATION**

**4.1** - Le Service ne fait l'objet d'aucune tarification auprès du Client donateur, à l'exception du don en tant que tel réalisé par le Client.

**4.2** - L'intégralité des dons est reversée à l'Association. Les frais de mise en place et de collecte sont pris en charge dans leur totalité par CHAUSSEA.

### **5 - REÇU FISCAL POUR LES DONS EN MAGASINS**

**5.1** - L'Opération ne peut faire l'objet de l'émission de reçus fiscaux par l'Association.

**5.2** - Le Client qui réalise un don au titre de l'Opération et par le biais du Service ne peut donc en aucun cas prétendre à l'obtention d'un reçu fiscal lui permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts.

### **6 - ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS**

**6.1** - Le Client donateur s'engage à respecter l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

**6.2** - Le Client donateur s'engage également à ne pas utiliser le Service en violation intentionnelle ou non de toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur, ainsi que de tout acte juridique et toutes autres règles ayant force de loi.

**6.3** - En cas de fraude manifeste, CHAUSSEA se réserve le droit de se rapprocher des autorités compétentes pour engager toute action de nature à défendre ses intérêts.

## **7 - RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation ou question liée à l'utilisation du Service doit être faite par voie électronique auprès du service client de CHAUSSEA via l'onglet « Contactez-nous » du site [www.chaussea.com](http://www.chaussea.com) ou par voie postale à l'attention du service client de CHAUSSEA à l'adresse suivante : 105 avenue Charles de Gaulle, 54910 VALLEROY, France.

## **8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**8.1** - L'utilisation du Service ne confère aucun droit de propriété ou d'exploitation aux Clients donateurs sur toute marque et/ou logotypes de CHAUSSEA et/ou de l'Association « COOP'AGIR ».

**8.2** - Le Client donateur s'engage à ne pas porter atteinte aux logos, marques et autres éléments de propriété intellectuelle de CHAUSSEA et/ou de l'Association « COOP'AGIR ».

## **9 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français et à la compétence du Tribunal de Val de Briey.